



HAL
open science

**Asters -CEN Haute-Savoie 84 route du Viéran 74370
PRINGY Les sciences humaines et sociales dans la
gestion des réserves naturelles de Haute-Savoie Juin
2015**

Mélanie Duval

► **To cite this version:**

Mélanie Duval. Asters -CEN Haute-Savoie 84 route du Viéran 74370 PRINGY Les sciences humaines et sociales dans la gestion des réserves naturelles de Haute-Savoie Juin 2015. [0] Vie Locale du Comité Scientifique des Réserves Naturelles de Haute-Savoie. 2015, 17p. hal-01349745

HAL Id: hal-01349745

<https://hal.science/hal-01349745>

Submitted on 28 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les sciences humaines et sociales dans la gestion des réserves naturelles de Haute-Savoie

Juin 2015

■ Travaux réalisés de 2010 à 2014, suivi et perspectives

Coordination et suivi du programme

Carole BIRCK

Rédaction

Mélanie Duval-Massaloux

avec la participation de Andréa Finger Stich,
François Véron, Jean-Marcel Dorioz et Frank
Horon

La commission Vie Locale du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie a pour objectif d'accompagner le gestionnaire, tout en proposant un regard critique et comparatif, sur les enjeux :

1/ de gestion des flux touristiques

2/ de valorisation des patrimoines des réserves naturelles

3/ d'intégration des intérêts des différents acteurs en présence et d'articulation avec les territoires dans lesquels les réserves naturelles s'inscrivent.

En effet, les gestionnaires des réserves et plus largement des espaces protégés sont confrontés à une diversification des enjeux et des problématiques. Celle-ci est liée à une évolution des missions des gestionnaires, des territoires où prennent place les espaces protégés et plus globalement à une évolution des demandes sociétales, des connaissances scientifiques sur l'environnement, lesquelles se traduisent notamment par l'émergence de nouveaux concepts comme ceux de biodiversité, de continuités écologiques, ou encore de services éco-systémiques. A l'ère du changement global planétaire, plus aucun écosystème n'échappe aux pressions humaines ; la résilience des écosystèmes est partout mise à l'épreuve. Il convient donc de penser les relations Homme/Environnement non plus comme deux systèmes séparés mais de manière combinée, autrement dit comme des systèmes complexes interdépendants et ce, à différentes échelles allant du local au global. Dans ce contexte, penser l'intégration des espaces protégés dans les territoires est devenu une priorité pour les gestionnaires, dans la mesure où la protection sur le long terme des espaces de nature passe par une acceptation et une appropriation des mesures de conservation par les acteurs du territoire. Compte tenu de ces enjeux, les sciences humaines et sociales peuvent contribuer à une gestion durable des réserves naturelles, en lien étroit avec les territoires environnants.

Selon une logique rétrospective, l'objectif de cet article est de présenter les travaux réalisés en lien avec les membres de la commission Vie Locale du comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie pour la période 2010-2014.

Fort des apports d'une commission interdisciplinaire, bénéficiant d'éclairages venant de diverses sciences sociales et humaines (anthropologie, géographie humaine et sociale, agronomie, histoire, archéologie, sociologie), les travaux ont notamment porté sur les thématiques suivantes :

- la gestion des flux touristiques, l'accueil et la sensibilisation des visiteurs
- les processus de patrimonialisation dans les réserves, dont le patrimoine hydro-électrique
- les conflits et les valeurs en jeu dans les processus d'appropriation des réserves naturelles
- l'évolution des conceptions de « La nature » et de sa protection

Nous allons présenter et discuter les résultats des travaux à propos de ces quatre thématiques.

1. Actions de la commission sur la gestion des flux et des pratiques touristiques

La question des flux et des pratiques touristiques est travaillée par Asters et le comité scientifique rapidement après la mise en place de ce dernier. Dès 1997, la commission regroupant les sciences humaines et sociales, alors dénommée « commission fréquentation », s'intéresse à la compatibilité des usages touristiques avec la préservation des milieux en complément à des aspects plus qualitatifs traitant du comportement des visiteurs dans les espaces protégés (« Tourisme, espace pastoral et RN7 4 » (1998) et « Fréquentation touristique à Passy » (2001), P. Zuanon, IEP Grenoble).

Sur cette thématique, ces quatre dernières années ont bénéficié de la conduite de deux thèses de bachelor de la Filière gestion de la nature de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia - Genève) pour les réserves du Bout du Lac et de Passy, intégrant l'analyse comparative d'études antérieures et d'autres espaces protégés. Ces deux études, la première réalisée par Sibylle Fraudeau et la seconde par Sylvain Haederli, ont été encadrées par Carole Birck (Asters) et Andréa Finger-Stich (hepia) et avaient comme finalité d'accompagner Asters dans le suivi de la fréquentation de ces deux réserves naturelles dont elle a la gestion.

Elles ont combiné des méthodes quantitatives (utilisation des écompteurs placés aux entrées et sur les sentiers des réserves) et des méthodes qualitatives (enquêtes par questionnaires semi-directifs). Pour adapter les enquêtes aux enjeux de gestion de chaque réserve, le gestionnaire ainsi que divers acteurs du territoire engagés dans le tourisme ont aussi été interviewés. Les résultats de ces enquêtes peuvent être indicatifs de tendances mais ne sont pas nécessairement représentatifs, étant donné le nombre relativement restreint d'entretiens effectués (approchant la centaine pour chaque étude de fréquentation, études effectuées sur des périodes se limitant aux mois de juin et juillet).

Les résultats indiquent des variations importantes entre la fréquentation de la réserve lacustre en plaine et celle de la réserve de montagne, tant par rapport aux flux de fréquentation, qu'aux profils des visiteurs, à leurs usages et comportements, et à leurs attentes en termes d'aménagement et d'information.



Ecompteurs de la RN du Bout du Lac entrée parking et entrée plage (Asters, S. Fraudeau)

La réserve naturelle du Bout du Lac d'Annecy, couvrant environ 100 hectares sur la commune de Doussard, a accueilli environ 60 000 visiteurs (118 718 passages enregistrés) sur les trois mois d'été en 2012, avec une moyenne de passages journaliers de 707 personnes (entrées par le lac et par le parking)¹. Cette importante fréquentation s'explique par l'attractivité du lac, par la proximité de l'agglomération annecienne et probablement aussi par la qualité de l'équipement d'accueil, dont un cheminement en platelage accessible aux visiteurs à mobilité réduite (voir photo 3).

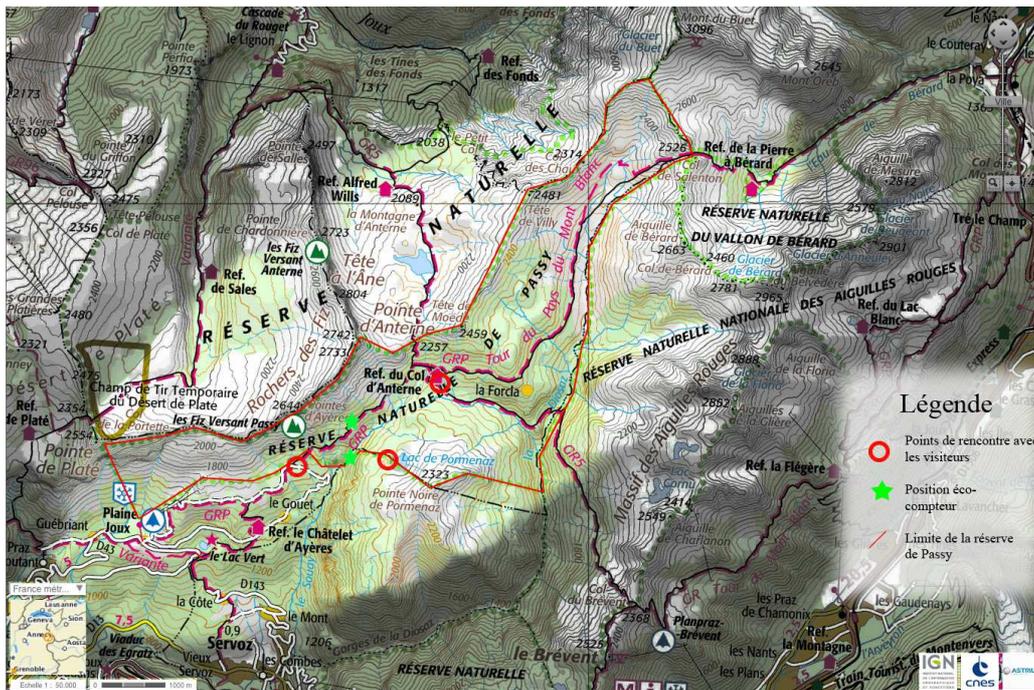


Platelage accessible à tous, RN du Bout du lac d'Annecy (S. Fraudeau).

L'étude de fréquentation de la réserve naturelle de Passy (Haederli 2013)² – un territoire plus vaste de 1720 hectares (attaché à un ensemble de 15 000 hectares regroupant plusieurs réserves naturelles) – dénombre environ 25 000 visiteurs à Plaine Joux entre le 15 juin et le 30 septembre 2013, marquant une légère augmentation depuis 2001 (Haederli, 2013, p. 31). En comparaison avec des études de fréquentation antérieures, la fréquentation tend à se concentrer sur les week-ends.

¹ Fraudeau, Sibylle (2012) Etude de fréquentation d'une réserve naturelle lacustre : le Bout du Lac d'Annecy. Thèse de bachelor hepia, gestion de la nature.

² Haederli, Sylvain (2013). Etude de fréquentation : La réserve naturelle nationale de Passy. Thèse de bachelor hepia, gestion de la nature.



Carte des emplacements de rencontres avec les visiteurs : Etude la fréquentation de Passy, (S. Haederli, 2013).



Rencontres avec les randonneurs au parking du Gouet. (T. Nef).

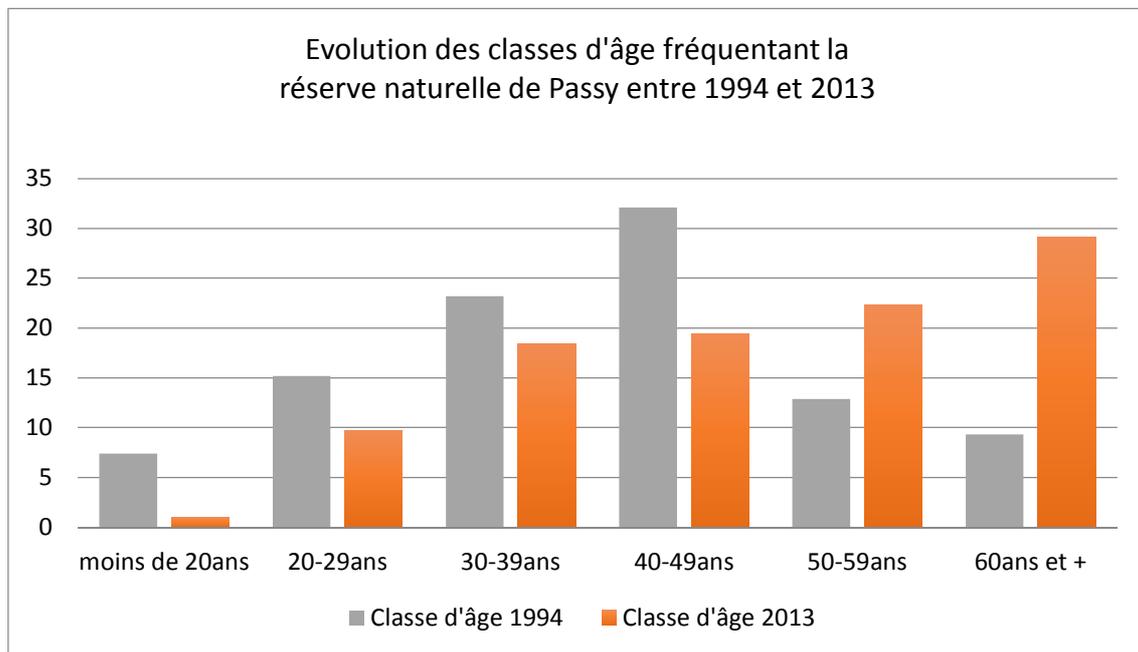
Les deux études montrent des profils de visiteurs contrastés. Pour les enquêtes de la réserve du Bout du Lac, les répondants ont été en majorité des femmes (72%) alors que pour la réserve de Passy, les répondants furent en majorité (75%)³ masculins. L'enquête dans la réserve lacustre indique que les usagers viennent autant pour se baigner que pour se promener, elles ou ils déclarent apprécier le lieu surtout pour le calme, puis le paysage et en troisième position pour la possibilité d'observer la nature. A Passy, la majorité d'entre eux sont des promeneurs (les autres usagers n'ont pas été pris en compte dans l'étude).

La plupart des promeneurs savent qu'ils se trouvent en réserve naturelle (82% à Passy et un peu moins dans la réserve du Bout du Lac) mais plus des 3/4 ne connaissent pas l'institution responsable de la gestion de la réserve. Il semble aussi que pour la plupart le statut de réserve n'est pas décisif dans le choix de la destination de leur visite, mais ceci s'explique en partie aussi par le fait que pour les deux lieux environ 60% des visiteurs sont des habitués de longue date.

En comparaison avec des études de fréquentation antérieures, les deux études révèlent un vieillissement important de la population des visiteurs (âge moyen passant de 43 à 48 ans entre l'étude de 2001 et celle de 2013 à Passy, et pour le Bout du Lac, plus de 62% des répondants ont plus de 46 ans). Pour les deux réserves, une tendance inverse s'observe pour les visiteurs de moins de 25 ans, ils représentent 7% des répondants dans la réserve lacustre et pour la réserve de Passy, leur proportion est passée de près de 9% dans l'étude de fréquentation de 2001 à seulement 4% en 2013. L'étude du Bout du Lac a détaillé l'âge des jeunes et montre

³ Cette différence pourrait être le fait d'un biais lié au genre des chercheurs, mais peut-être pas uniquement.

que le plus grand nombre ont entre 6-10 ans (44%), alors que les jeunes de 16-18 ans ne sont que 5% (Fraudeau, 2012, p. 55).



In S. Haederli (2013).

Les attentes des visiteurs en termes d'aménagement et d'information divergent entre les deux réserves. Pour celle du Bout du Lac, 48 % des répondant(es) ont exprimé un souhait pour plus d'informations et la majorité d'entre eux aurait une préférence pour des animations, sur la faune en priorité. Ils sont aussi assez demandeurs en infrastructures (parking, toilettes) et le sentier à accessibilité réduite est très apprécié, particulièrement par les personnes qui viennent avec des poussettes. Cependant la demande pour une prolongation de ce cheminement ne rencontre pas l'unanimité : 51% ne le souhaitant pas, pour « conserver une zone sauvage et naturelle » (Fraudeau, 2012, p. 57). Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, l'enquête comptant peu de répondants en situation d'handicap.

Par contraste, pour la réserve de Passy, les promeneurs interviewés sont demandeurs de panneaux d'information de préférence sur la flore. La plupart privilégient une information accessible à domicile par internet, ou alors au chalet d'accueil, au parking ou au refuge, préférant minimiser la présence de panneaux sur les chemins. Une activité de maraudage conduite en 2013 avec des animateurs allant à la rencontre du public, donnant des explications sur site et invitant les randonneurs à se rendre à l'espace d'exposition de Passy, a été très bien accueillie. L'enquête de Sylvain Haederli montre aussi que la plupart des visiteurs sont satisfaits des aménagements actuels, mais un peu plus d'un tiers souhaite de meilleurs accès en voiture et parkings. L'enquête visait aussi à tester l'efficacité de la gestion des accès et la régulation du trafic motorisé, notamment de 4x4 en direction du refuge, source de dérangement pour les promeneurs. Les résultats montrent que dans l'ensemble la réglementation mise en place (avec un accès limité aux ayants droits) est respectée ; toutefois une certaine perception de dérangement demeure.

Pour l'information et une acceptation des mesures de gestion, l'étude sur Passy relève l'importance de développer la collaboration avec les gardiens de refuge, les offices du tourisme (pour leurs canaux d'information notamment) et avec les municipalités pour une bonne gestion des accès. L'étude conclut sur l'intérêt de renforcer la communication avec les usagers réguliers pour les associer à la bonne gestion du site.

Ces études de fréquentation ne permettent que partiellement de rendre compte des impacts des visiteurs sur la biodiversité. Elles permettent uniquement d'estimer les dérangements perçus par les visiteurs, principalement causés par la présence, les activités et les comportements des autres usagers.

Pour la réserve du Bout du Lac environ la moitié des visiteurs se disent dérangés par « trop de monde ». Les visiteurs se disent seulement parfois conscients de leur dérangement de la faune, et se plaignent de la présence de déchets. Concernant les conflits entre usagers, ce sont en premier les cyclistes, puis les bateaux à moteur qui sont évoqués, suivent à parts égales les baigneurs et les chiens, finalement également à parts égales les pêcheurs et les campeurs. Les réserves lacustres présentent en effet des difficultés de gestion de la

fréquentation relativement aigues. Au Bout du Lac d'Annecy, l'entrée de la réserve par la plage pourrait expliquer que près d'un quart des répondants à l'enquête ignoraient se trouver dans une réserve naturelle. Mais on remarque une méconnaissance générale de la réglementation en vigueur, seul un peu plus de ¼ ayant pu citer au minimum trois règles.

L'évaluation des impacts de la fréquentation sur les milieux naturels nécessite encore d'autres méthodes de recherche que par enquête et comptage de passages. Asters a participé à l'encadrement d'une étude de fréquentation pour un travail de bachelor de hepia réalisé dans une réserve du Jura suisse, le Creux du Van, utilisant par ailleurs des caméras traps, permettant notamment de mieux identifier le dérangement de la faune dans ces milieux plus sensibles de la réserve apparemment moins accessible au public.

Des sujets encore insuffisamment recherchés sont la fréquentation hivernale, pour les réserves de montagne en particulier, des études focalisées sur des conflits et des impacts d'usages précis, notamment autour des activités sportives émergentes et de manifestations sportives (courses, comme le trail des Fiz), et des études pour mieux accueillir et sensibiliser des publics précis, comme des classes d'écoles, des personnes en diverses situations d'handicap, les excursionnistes réguliers habitants de la région.

Un domaine qui interpelle et demanderait davantage d'étude est le vieillissement des visiteurs, un phénomène qui ne s'explique probablement pas que par des facteurs démographiques. Pour la durabilité de l'intérêt du public pour les réserves, des efforts de communication sont à envisager, telles que des animations pour les enfants et la diffusion des informations sur les réseaux sociaux pour le public jeune. Les deux études montrèrent que pour préparer leur sortie les visiteurs tous âges confondus s'informent le plus souvent par internet et privilégient ce vecteur pour s'informer sur le territoire et les milieux qu'ils fréquentent. Aussi est-il important de concevoir la communication en interaction avec les usagers et acteurs du territoire dans lequel se situe la réserve. L'hébergement de l'information dans les pages web, la signature des messages, les logos apposés sur les panneaux marquent l'identité des lieux. La communication à propos des réserves est un vecteur important d'appropriation du projet des réserves par les habitants et usagers des lieux ; elle peut les motiver à participer activement à la conservation de leur patrimoine naturel et culturel.

L'étude comparative des deux réserves lacustre et montagnarde montre combien il est utile de considérer les particularités et fragilités de chaque territoire. Passy avec un territoire 16 fois plus grand que la réserve du Bout du Lac enregistre moins que la moitié du nombre des visiteurs, mais compte des sources de dérangement qui lui sont propres, comme le passage de 4 x 4 pour se rendre au refuge. Ce sont ces points critiques qu'il s'agit de suivre, pour mettre en place des mesures de gestion adaptées. Mais pour les organismes responsables de la gestion des réserves naturelles comme Asters, il est coûteux d'assurer des suivis de fréquentation. La collaboration avec des hautes écoles doit répondre en partie à ce besoin.

2. Actions de recherche et de valorisation autour de la patrimonialisation des installations hydro-électriques en réserve naturelle

Différentes réserves naturelles gérées par Asters contiennent des installations hydro-électriques construites au cours du XXe siècle dans une dynamique générale d'aménagement de la montagne et de production d'électricité. Tel est notamment le cas pour la réserve naturelle des Contamines Montjoie, instaurée par la suite en 1979.

La vallée du Bonnant dans la Réserve naturelle nationale des Contamines-Montjoie a été équipée de 3 chutes hydroélectriques dès le début du XXe siècle, destinées à alimenter les industries électrométallurgiques en plein développement. De l'autre côté du col du Joly, dès 1904, dans les montagnes du Beaufortain, le lac naturel de la Girotte (Savoie) est équipé en réservoir d'accumulation, de façon à pouvoir réguler le débit des rivières qui alimentent les usines hydrauliques du Doron de Beaufort jusqu'à Albertville pour approvisionner ces mêmes industries.



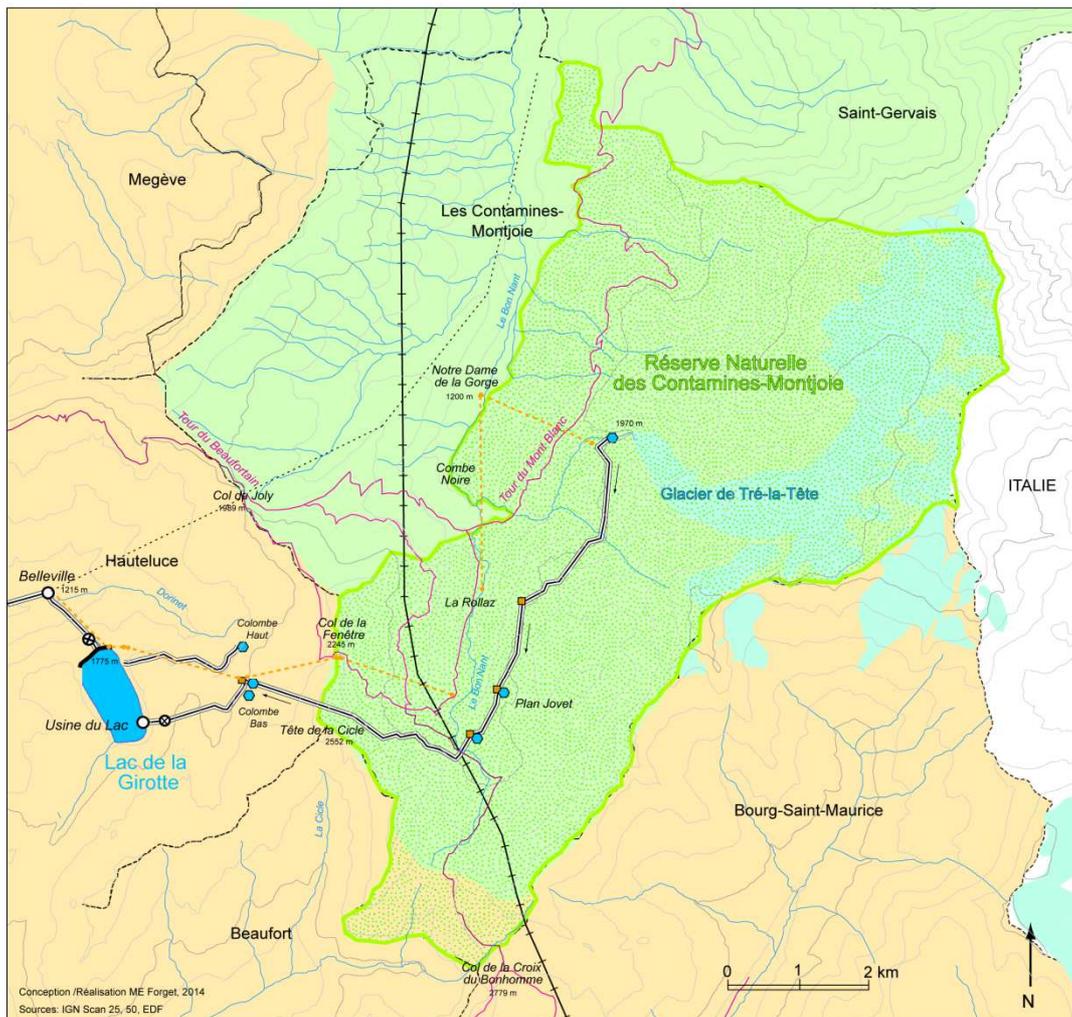
Construction du barrage de la Girotte (EDF).

Mais le bassin versant naturel des eaux est petit et très vite, il faut pourvoir au remplissage du lac en captant l'eau disponible dans les bassins voisins. En 1932, une galerie de 4700 mètres est creusée sous la tête de la Cicle et au flanc de l'aiguille de la Pennaz pour capter les eaux du plan Jovet à 1910 mètres d'altitude. Mais cela ne suffit pas. Une galerie de 5300 m est ensuite construite sous les contreforts du mont Tondu et se prolonge en rive gauche jusqu'à 150 m au-delà du front du glacier de Tré-la-Tête. Ce captage sous-glaciaire mis en service en 1943 par Max Waeber, constitue une première mondiale.



Prise d'eau de Tré-la-Tête en aval du glacier, RN des Contamines-Montjoie (Asters).

Plusieurs téléphériques et trois anciennes cantines-dortoirs EDF étaient présents dans l'espace de la future réserve naturelle et divers vestiges témoignaient de la présence d'hommes à cette époque pour la construction de ces ouvrages hors du commun. Depuis 2008, des projets de démantèlement successifs de ces infrastructures obsolètes ont été conduits par EDF en partenariat avec Asters. L'objectif était de rendre à la réserve naturelle son côté sauvage, naturel, peu aménagé. Aujourd'hui l'essentiel des ouvrages en service est souterrain et peu de traces visibles subsistent de ce riche passé industriel.



Cartographie des installations hydroélectriques en lien avec la RN des Contamines-Monjoie (M. Forget, Edytem).

Pour autant, la conduite des opérations de démantèlement des installations encore en place a suscité des réactions et des émois au sein des populations locales, ayant pour partie contribué à ces grands travaux. Des voix se sont fait entendre pour qu'un travail de mémoire soit réalisé, avec la valorisation des traces de ces activités passées. Cette sensibilité sociale fait écho aux préoccupations du gestionnaire Asters qui, depuis 2013, porte son attention sur les processus de patrimonialisation, et la manière dont les réserves naturelles peuvent contribuer à la valorisation du patrimoine naturel et culturel des territoires dont elles font partie, dépassant la vision naturaliste. Enfin, ces dynamiques sociales entrent également en résonance avec les réflexions d'EDF qui, depuis une petite dizaine d'années, cherche à valoriser ses activités passées et présentes en direction du grand public, avec le souci de montrer les fortes relations qui se sont tissées entre cet organisme et les territoires dans lesquels des aménagements d'envergure ont été réalisés, marquant de leur empreinte la vie des populations locales.

C'est dans ce contexte que les membres de la commission vie locale ont accompagné Asters dans l'analyse des enjeux patrimoniaux autour des équipements hydroélectriques présents dans la réserve naturelle des

Contamines Montjoie. En 2013-2014, le travail de Master de géographie de Camille Berger, encadré par Carole Birck (Asters) et Marie Forget (Edytem-Université de Savoie Mont-Blanc), a plus précisément porté sur les enjeux de la patrimonialisation lorsque l'on est en présence d'un patrimoine pour partie invisible. Son travail a permis de retracer l'histoire des installations hydroélectriques dans la réserve naturelle et de dresser un premier état des lieux en soulignant la complexité liée à ce type d'objet et la nécessité de développer une approche globale. L'hybridité est de mise et ces équipements, relevant *a priori* du patrimoine industriel, peuvent également être considérés comme des éléments relevant du patrimoine naturel, dans la mesure où ces derniers s'inscrivent dans une réserve naturelle, participent à l'exploitation de la ressource en eau et abritent, pour certains d'entre eux, des écosystèmes remarquables : ainsi, d'anciens bacs situés au bas des pylônes du téléphérique utilisé pour transporter les matériaux et les hommes lors de la construction de la prise d'eau se sont transformés en mares à tritons, avec le développement d'une espèce protégée (Triton alpestre). Compte tenu de ce nouvel usage des lieux, ces bacs n'ont pu être démantelés. Ils ont aujourd'hui un double statut, à la fois celui de vestiges de la construction du captage sous glaciaire mais également d'écosystèmes remarquables.

Ces premiers travaux sont d'ores et déjà en train de se poursuivre : sur 2014-2015, un Master 2 de recherche en sociologie vise à recueillir des témoignages oraux des personnes ayant participé à la construction de ces ouvrages remarquables. Ces récits de vie constitueront alors des données de première importance, à même d'être ensuite valorisées sur le plan patrimonial et touristique (projets d'exposition par exemple). Par ailleurs, Marie Forget a entrepris des recherches sur la visibilité des infrastructures hydroélectriques depuis différents sentiers de randonnée et points de vue environnants. En s'appuyant sur un système d'information géographique, elle travaille à la réalisation de cartes de co-visibilité, lesquelles permettront à terme de montrer en quoi, comment et depuis où les traces de cette activité hydroélectrique sont physiquement visibles.

En lien avec la commune des Contamines et EDF, l'ensemble de ces recherches devrait conduire à la mise en place d'un lieu d'exposition et de différents supports, visant à valoriser cette mémoire collective. Le contenu même de cette exposition et de ces documents de valorisation permettra, en retour, d'appréhender la manière dont un collectif se pense et se représente ainsi que la place occupée par cette activité dans l'identité collective locale. On retrouve ici le processus de va et vient caractéristique au patrimoine : en tant que construit social négocié entre plusieurs acteurs, sa valorisation matérialise des processus sociaux tout en permettant en retour de questionner le contenu même des dynamiques à l'œuvre.

3. Actions sur l'intégration des espaces protégés dans les territoires et la gestion des conflits

Au cours de ces quatre dernières années, plusieurs travaux ont été entrepris en vue d'éclairer les modes d'articulation entre les espaces protégés et les territoires dans lesquels ils s'inscrivent en mettant l'accent sur les conflits. Nous reviendrons plus particulièrement sur :

- 1/ les résultats de la thèse de Clara Therville (Université de Bretagne Occidentale), intitulée « Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France »
- 2/ la réalisation d'un mémoire de Master 1, co-encadré par Asters et le laboratoire Edytem, Université de Savoie Mont Blanc, intitulé « Une acceptation en construction. Approche géohistorique de l'appropriation des Réserves Naturelles de Haute-Savoie : cas d'études de Sixt-Passy et des Contamines-Montjoie ».

A l'instar de la création des parcs nationaux, la mise en place des réserves naturelles dans les années 1980 résulte bien souvent d'un mouvement descendant, la création des réserves naturelles ayant été impulsée, voire décidée par des échelons régionaux et nationaux. Bien que les populations aient été consultées au niveau communal dans les phases préparatoires, ces dernières ont exprimé, à des degrés divers et sauf quelques rares exceptions, de la défiance vis-à-vis des réserves naturelles, avec des conflits plus ou moins marqués. Cette tendance se retrouve à l'échelle nationale, quels que soient les types de milieux considérés. En montagne, et plus particulièrement dans les Alpes, la mise en place des réserves a dû composer avec la volonté de certains acteurs de développer, dans le même temps, leurs activités économiques et touristiques, notamment autour de l'or blanc (des élus locaux mais également des acteurs privés telles que les compagnies de remontées mécaniques). La mise en place des réserves naturelles en montagne s'est alors bien souvent accompagnée de tensions entre des acteurs territoriaux ayant des visions contrastées, pour ne pas dire contradictoires, de ce

que devait être le développement de leur territoire. **Trente ans plus tard, les rapports ont évolué, les réserves ont su démontrer leurs plus-values et répondre à de nouvelles demandes en matière de « nature », avec la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel remarquable. Il n'en reste pas moins que certains conflits perdurent, d'autres apparaissent, remettant sans cesse l'acceptation des réserves naturelles en question.**

La thèse de Clara Therville a porté sur un échantillon de dix réserves naturelles en France métropolitaine, dont celle de Sixt-Passy et celle des Aiguilles Rouges gérées par Asters. Son travail s'est attaché à analyser dans quelle mesure la conception des réserves naturelles a évolué d'une logique de « mise sous cloche » rigide et ségrégative vers une approche intégrée et adaptée à chaque contexte territorial.

Dans cette perspective, Clara Therville a interrogé chacune de ces réserves selon trois critères d'ouverture :

- 1/ l'ouverture institutionnelle tendant vers une cogestion avec les collectivités ;
- 2/ l'ouverture sectorielle favorisant une diversification des rôles du gestionnaire, adoptant des rôles de protection, économiques et sociaux (tourisme et éducation à l'environnement) ;
- 3/ l'ouverture spatiale permettant d'élargir le territoire d'inscription des réserves naturelles en vue d'une meilleure intégration territoriale.

Sur ce dernier point il s'agissait de penser l'intégration des réserves naturelles non plus seulement à une échelle locale mais de prendre en compte un territoire plus vaste, la taille de ce dernier échappant au registre métrique pour considérer l'ensemble d'un système territorial au regard des activités humaines présentes. Le corolaire de l'ouverture de la réserve étant l'appropriation de la réserve par les acteurs du territoire, Clara Therville a constaté une appropriation moindre pour Sixt que pour les Aiguilles Rouges.

L'analyse des perceptions des acteurs du territoire, exprimés en termes d'« avantages » et d'« inconvénients » dans les entretiens conduits pour chacune des réserves (entretiens réalisés en 2011), a en effet souligné que les acteurs locaux de la commune de Sixt percevaient davantage la réserve comme « un territoire gelé », dont les règles et les procédures étaient largement perçues / exprimées comme relevant du domaine de la « contrainte ». En termes d'avantages, les acteurs des territoires des deux réserves ont mentionné à la fois « la biodiversité » et « le tourisme », mais les acteurs des Aiguilles Rouges sont allés plus loin et ont aussi relevé des avantages en termes de « développement local » et de « cadre de vie », témoignant d'un processus d'acceptation et d'appropriation de l'espace protégé autre que celui observé à Sixt. **Ces différences peuvent s'expliquer compte tenu des contextes territoriaux dans lesquels ces deux réserves prennent place (contexte périurbain, touristique, usages pastoraux importants ou secondaires, emprise spatiale de la réserve etc.) mais également de l'histoire de la mise en place de ces deux espaces protégés.** A Sixt, le sentiment d'ingérence de l'Etat dans la vie de la commune et la perte de confiance à l'égard du projet de réserve naturelle est un héritage avec lequel le gestionnaire a dû composer même s'il n'était pas un initiateur du projet de création de la réserve. Par contraste, la création de la réserve des Aiguilles Rouges était portée par des acteurs du territoire, notamment l'Abbé Jean Eyheralde. Ce portage a trouvé des relais locaux du fait de la composition sociologique de la vallée, de sa culture et de sa richesse économique. Ce milieu réceptif et perméable explique, pour partie, le succès rencontré dans la mise en place de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges (Mauz, 2005)⁴.

Ces résultats ont invité les membres de la commission Vie Locale, en lien avec le gestionnaire Asters, à approfondir le fonctionnement actuel de deux réserves naturelles, la réserve naturelle de Sixt-Passy et celle des Contamines-Montjoie, sous l'angle des conflits survenus dans ces dernières. Selon une approche à la fois chronologique et comparée, l'objectif était de déterminer quels ont été les points de tension dans le fonctionnement respectifs de ces deux réserves et de dégager des pistes d'action devant permettre au gestionnaire d'améliorer l'inscription de ces réserves dans leur territoire respectif. Le travail de Master de géographie de Jessy Vidon-Geny (2013-2014), co-encadré par Carole Birck (Asters), Lionel Laslaz et Mélanie Duval (Edytem-Université de Savoie Mont Blanc) est parti de l'analyse des différents procès-verbaux dressés à la suite des comités consultatifs. Cette entrée a permis de dresser des fiches conflits sectorielles et de suivre l'évolution de ces derniers dans le temps. Ainsi, des fiches conflits ont été réalisées sur les volets suivants : périmètre et limites des réserves, randonnées accompagnées de chiens, pratique des différentes activités de sport de nature, survols d'engins de loisirs, circulation des véhicules, tirs sélectifs et pratique de la chasse, ramassage des déchets, damage dans la réserve afin de sécuriser la pratique du ski hors-piste, exploitation

⁴ Mauz I., 2005. Histoires et mémoires des réserves naturelles de Haute-Savoie. Des origines à la mise en place.

forestière, feu sur les aires de bivouac, réfection des chalets. Chacun de ces conflits est renseigné sur la base des informations contenues dans les différents procès-verbaux consultés et répertoriés. Sont également signalés les acteurs s'étant exprimés à ce sujet et quand cela a été possible, l'évolution de l'intensité du conflit et son état actuel (actuel, endormi, solutionné). L'ensemble de ce travail constitue une base de données pour le gestionnaire et les personnes amenées à travailler sur ces deux espaces. En effet, la compréhension actuelle des modes de fonctionnement des espaces protégés implique, nécessairement, de prendre en compte les héritages du passé et les contextes de mise en place, puis d'évolution desdits espaces protégés. Cette base de données permet dès lors de contextualiser les éventuels blocages aujourd'hui rencontrés et de travailler à une meilleure acceptation et appropriation des réserves naturelles par les acteurs locaux.



Photos d'Infractions en réserve naturelle : dépose héliski et circulation avec un 4x4. (Asters, J. Heuret)

Par ailleurs, l'analyse comparée de ces deux réserves naturelles a permis de mettre en avant quelques éléments à même d'encourager de bonnes relations entre l'espace protégé et le territoire environnant. C'est notamment le cas du travail de sensibilisation effectué par les gardes et animateurs sur le terrain, lesquels, par leur travail quotidien, tissent des relations et des passerelles entre le gestionnaire et les acteurs locaux. La rédaction d'un plan de gestion s'avère également être un processus facilitant le dialogue entre les différents acteurs impliqués dans le fonctionnement du territoire. La nécessité pour les réserves naturelles de se doter d'un tel outil de planification existe depuis les orientations prises en la matière par le ministère de l'Environnement en 1993. Dans les faits, la rédaction d'un tel document est bien souvent périlleuse et sur les deux réserves étudiées, seule celle des Contamines-Montjoie possède un document validé depuis 2006 (un nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration et couvrira la période 2015-2020)⁵.

En effet, l'élaboration du plan de gestion nécessite en elle-même plusieurs réunions et phases de concertation qui permettent à chacun d'exprimer ses attentes et points de vue concernant l'espace protégé et la place de ce dernier au sein du territoire environnant. Qualifiée par ses détracteurs de consommatrice en temps et en énergie, cette phase de concertation permet au contraire de rechercher des compromis et de créer du consensus entre les différentes parties prenantes, facilitant et pacifiant de fait les rapports entre l'espace protégé et son territoire de référence.

Ce travail sur les conflits gagnerait à être complété par des entretiens approfondis avec des personnes ressources s'étant impliquées dans le fonctionnement de ces deux réserves naturelles. En effet, les procès-verbaux consultés, s'ils permettent d'approcher la thématique des conflits, ne suffisent pas pour avoir une vue globale et exhaustive de ces derniers. Il serait également intéressant pour le gestionnaire de décliner ce protocole sur les autres réserves naturelles dont il a la charge : la base de données ainsi constituée permettrait à Asters de contextualiser les actuels enjeux de gestion en prenant en compte le rôle des héritages géo historiques dans le fonctionnement des réserves naturelles.

⁵ Les connaissances scientifiques sur la dynamique des communautés et des populations sont partielles et surtout difficiles à transcrire en terme d'action de conservations. La biologie de la conservation n'en est encore qu'à ses débuts. Les dynamiques s'inscrivent aussi à l'échelle des paysages et les interactions entre les écosystèmes sont peu documentés quoi que cruciales. En outre, la gestion va bien au-delà des simples connaissances scientifiques. Il faut injecter des normes et des compromis avec les acteurs du terrain (dont les propriétaires). Le métier du gestionnaire se complique...

4. Séminaire « La nature et sa protection : conflits, valeurs et appropriation » : quels enseignements ?

Appuyé par les membres de la commission Vie locale, le gestionnaire Asters a souhaité développer une réflexion sur les valeurs attribuées aux espaces protégés, valeurs en raison desquelles ces portions de territoire deviennent justement des espaces à protéger et à transmettre. Dans cette perspective, un séminaire intitulé « La nature et sa protection : conflits, valeurs et appropriation » s'est tenu le 11 octobre 2013 dans les locaux de la préfecture de Haute-Savoie. Pensé comme un temps d'échange, celui-ci a permis de réunir le gestionnaire, des élus, des acteurs locaux, des membres des différentes commissions du comité scientifique ainsi que des universitaires travaillant sur les espaces protégés.



Table ronde entre les acteurs du territoire. Séminaire du 11 /10/2013 (Asters)

Organisé sur une journée, celui-ci s'est articulé autour de deux moments distincts (cf. encadré déroulé de la journée) : la matinée fut marquée par une mise en contexte des actions conduites par la commission Vie Locale d'Asters sur cette thématique et un focus sur l'appropriation des réserves naturelles à l'échelle des territoires, suivi d'une table-ronde regroupant plusieurs acteurs du territoire ; l'après-midi fut consacrée à des éclairages d'universitaires travaillant précisément sur les espaces protégés et les questions posées par leur protection. Les cinq personnes invitées ont notamment cherché à répondre aux questions listées par les acteurs territoriaux lors de la table-ronde de la matinée, tout en proposant des éclairages issus de recherches conduites dans d'autres types d'espaces protégés (parcs nationaux, parcs naturels régionaux). De manière croisée et synthétique, la suite de l'article présente les échanges tenus et revient sur les principaux enseignements que ce séminaire a apportés.

Séminaire « La nature et sa protection : conflits, valeurs et appropriation »

Vendredi 11 octobre 2013

09h00 – 17h30

Salle Périès - Préfecture de la Haute-Savoie Annecy

Comité organisateur : Comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie : A. Finger Stich (hepia), M. Duval-Massaloux (Edytem), F. Véron (IRSTEA), J.-M. Dorioz (Président Comité scientifique, Asters), C. Birck (Mission scientifique Asters), F. Horon (Directeur adjoint Asters).

Ce séminaire de réflexion vise à interroger les dimensions sociales et culturelles de la protection de la nature. Ce champ est marqué par des choix sociétaux permanents, que ce soit au niveau des espaces et des périmètres retenus, des espèces à préserver ou encore des actions à conduire. La protection est un révélateur des relations Hommes-Environnement, sans cesse renégocié en fonction de l'ensemble des activités humaines. Cette journée de réflexion partira d'un état des lieux des recherches conduites en sciences humaines et sociales dans les réserves naturelles de Haute-Savoie, des travaux menés par Asters et des retours des acteurs locaux. Pensée comme un temps d'échange, celle-ci vise à discuter des réflexions développées par les sciences humaines et sociales dans le champ de la protection de la nature, tout en identifiant de nouvelles actions à mettre en place dans le cadre du Comité scientifique d'Asters pour les années à venir.

PROGRAMME

08h30	Accueil des participants
09h00	Introduction : regards croisés sur la nature et sa protection Jean-Marcel Dorioz (écologue, CARRETEL, INRA, Président du CSRNHS), Andréa Finger Stich (socio-écologue, hepia, CSRNHS) et Fabien Arnaud (géologue, Edytem, Université de Savoie-CNRS, CSRNHS)
09h30-10h00	Rétrospective des interactions sociales dans et autour des réserves naturelles du point de vue d'Asters depuis 10 ans
10h00-11h00	Quelle appropriation des réserves naturelles à l'échelle du territoire ? Clara Therville (post-doctorante en géographie, Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive-CNRS de Montpellier)
11h10-12h40	La parole aux acteurs du territoire Table ronde animée par Christophe Gauchon (professeur des Universités en géographie Edytem, Université de Savoie-CNRS) Invités : Le Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc Stéphane Bouvet , Maire de Sixt-Fer-à-Cheval Michèle Lutz , Maire de Doussard Pierre Lachenal , Secrétaire général du Fonds de dotation Montagne Vivante Frédéric Marion , Directeur du Domaine skiable de Flaine Alain Malgrand , Président Association Intercommunale de Chasse Agréée Arve-Giffre Repas
13h45-14h30	Quelle nature désire-t-on protéger ? Raphael Larrère (sociologue, INRA)
14h30-15h15	Espaces protégés et conflits : approche géographique Lionel Laslaz (Maitre de conférences en géographie, Edytem, Université de Savoie-CNRS)
15h30-16h15	« Humanimalités et espaces protégés : éléments de réflexion » Isabelle Mauz (sociologue, IRSTEA)
16h15-17h00	Les limites d'une vision consensuelle et holistique de la protection de l'environnement Christophe Gauchon (professeur des Universités en géographie, Edytem, Université de Savoie-CNRS)
17h00-17h30	Synthèse et conclusion par André Micoud (sociologue, CNRS)

4.1. L'évolution des missions du gestionnaire et des travaux de la commission Vie Locale du comité scientifique d'Asters (présentation par Carole Birck et Frank Horon)

Cette implication progressive des sciences humaines et sociales dans le champ des espaces protégés est manifeste lorsque l'on observe les travaux conduits par la commission Vie Locale du comité scientifique, ne

serait-ce qu'au niveau des intitulés de la commission. Ainsi, de 1997 à 2003, la *commission fréquentation* s'intéresse à la compatibilité de la fréquentation touristique avec la préservation des milieux. Le programme « sentiers » étudie à la fois les réseaux de sentiers, leurs publics et usages, et les impacts de la fréquentation.

De 2003 à 2009, la commission, renommée *commission vie locale et réserves naturelles*, s'intéresse toujours à la gestion de la fréquentation, mais se penche davantage sur la gestion concertée. En effet, le gestionnaire voit son action souvent entravée par des oppositions des acteurs du territoire, remettant en cause la légitimité de la RN et donc aussi du gestionnaire. Le discours des acteurs locaux est alors souvent du type « *On n'est pas assez informé* » ; « *On ne peut pas faire ce que l'on veut* », « *On a toujours su gérer nos territoires* ». En outre, les actions du gestionnaire sont souvent perçues comme une ingérence de l'Etat dans les affaires du territoire. Ce discours est révélateur de désaccords, d'incompréhensions, voire d'un manque d'appropriation de la réserve par les acteurs du territoire. **Asters s'interroge alors sur comment proposer des mesures pour la gestion des interactions entre les activités humaines et les milieux qui soient compatibles avec la conservation du territoire, la préservation des activités humaines et de l'accueil du public.** En ce sens, Asters engage une réflexion sur les difficultés de la concertation et sur les incompréhensions entre des acteurs porteurs de diverses représentations de la nature. Constatant notamment que le syndrome du bouc émissaire qu'elle subit est révélateur d'une hostilité plus générale des populations locales à l'égard de l'administration, Asters cherche à améliorer ses modalités de partenariat avec les populations locales et les conditions pour qu'elle soit reconnue comme un acteur local participant à la vie et au développement du territoire.

De 2009-2014, et dans la continuité des actions précédemment engagées, la commission, dénommée *commission sciences humaines*, a mis l'accent sur la thématique des conflits, lesquels datent souvent de la création de la RN alors que le gestionnaire n'était pas encore présent sur le territoire. « Sortant de sa réserve » et compte tenu d'une pression des usages en constante augmentation sur les territoires de montagne ces dix dernières années, le gestionnaire est confronté à plusieurs difficultés, tel que la nécessité :

- 1/ d'agir comme acteur partenaire du territoire dans des actions qui dépassent aussi le périmètre des réserves, intégrant des enjeux à différentes échelles, du local au régional ;
- 2/ de développer la concertation avec les acteurs du territoire, notamment autour des plans de gestion des réserves naturelles, et avec les partenaires qui peuvent agir comme relais ;
- 3/ d'intégrer divers savoirs, assurer la coordination scientifique, partager les connaissances, rendre la naturalité lisible et définir une politique de communication.

Porteur d'une légitimité démocratique et contractuelle double, Asters se trouve en effet dans la situation de devoir accomplir une tâche ambivalente : à la fois faire respecter les directives de création de réserves pour la conservation de la biodiversité et contribuer au bien commun d'un territoire, ce qui suppose d'intégrer des demandes socio-économiques évolutives dans le cadre contraignant de ces directives. Pour faire face à ce double engagement, le gestionnaire (à l'instar d'un médiateur ?) développe la concertation avec les acteurs et autres gestionnaires du territoire dont les propriétaires, les communes, les offices du tourisme, les chasseurs, les pêcheurs, les éleveurs, notamment dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion de réserves naturelles.

4.2. L'apport des sciences humaines et sociales dans l'étude des espaces protégés

Ce séminaire, en lien avec la diversité des disciplines présentes au sein de la commission, a la variété des sciences humaines et sociales intéressées par la thématique des espaces protégés et les apports de ces dernières. A titre indicatif, voici quelques-unes des questions abordées par les sciences humaines et sociales lorsqu'il s'agit d'espaces protégés : alors que l'historien va développer une approche sur le temps long et chercher à contextualiser la création et le fonctionnement des espaces protégés, ou encore souligner des évolutions dans la manière dont l'homme a successivement envisagé ses relations à la nature, le géographe va, par exemple, s'interroger sur le périmètre de ces derniers, les éventuels conflits avec les autres usages sur le territoire, les jeux d'acteurs territoriaux et leurs incidences sur le fonctionnement du territoire dans sa globalité. Le juriste ciblera sur l'évolution des aspects réglementaires (par exemple l'instauration des plans de gestion), tandis que le sociologue, ou encore l'anthropologue, pourront, par exemple, interroger de manière approfondie la question des valeurs attribuées aux paysages et aux espèces protégées, ou encore le registre des perceptions. On voit dès lors tout l'intérêt de travailler en interdisciplinarité, autrement dit au croisement des disciplines, autour des espaces protégés, chacune ayant des compétences et un angle d'approche spécifique tout en étant complémentaire aux autres. **Les RN s'avèrent être un fabuleux terrain pour construire l'interdisciplinarité, en travaillant étroitement avec les gestionnaires et les acteurs de ces**

territoires. Les chercheurs des sciences humaines et sociales, attentifs aux conflits comme aux valeurs qu'ils révèlent, peuvent contribuer à développer une protection acceptable et adaptée, composant avec la complexité et la particularité des territoires, favorisant la participation active des intéressé(e)s. A cela s'ajoutent les croisements nécessaires et effectifs avec les sciences du vivant et de l'environnement, parachevant ainsi la pratique de l'interdisciplinarité avec la mise en perspective de champs disciplinaires très différents. **Cette pratique de recherche et de fonctionnement permet alors de proposer une vision intégrée et holistique des enjeux auxquels les RN sont aujourd'hui confrontés.**

4.3. La nature, entre mythe et hybridité

Ce point a été conjointement étayé par les interventions de Raphaël Larrère (INRA) et Isabelle Arpin (IRSTEA), respectivement intitulées « Quelle nature désire-t-on protéger ? » et « Les relations homme-nature à travers l'animal ». Tous deux ont mis l'accent sur la nécessité de déconstruire l'idée d'une nature qui serait un donné universel et intemporel.

En effet, la nature « vierge », puis la notion de climax, traduisant une nature idéalement sans interférence humaine, relèvent toutes deux d'une mythologie élaborée parallèlement à la création des espaces protégés, depuis la fin du XIXe siècle et jusqu'à nos jours. Marqués par les effets de l'industrialisation, les sociétés ont alors cherché à protéger in extenso des portions terrestres des assauts du monde moderne.

La nature se comprend avant tout comme un construit socio-culturel dont les finalités de gestion évoluent selon les paradigmes en vigueur, les objectifs affichés, les acteurs impliqués, les contextes territoriaux et les milieux concernés. Ainsi, les impératifs de maintien voire de renforcement de la biodiversité conduisent-t-ils aujourd'hui à paradoxalement laisser des portions d'espace libre de toutes interventions humaines et, dans le même temps, à encourager certaines pratiques agro-pastorales qui, dans les alpages, participent au maintien de la biodiversité.

Dépassant une approche dichotomique et manichéenne, il n'existe pas, sauf dans les représentations et les discours, une nature sauvage qui serait meilleure qu'une nature gérée, entretenue, jardinée. Les registres du sauvage et du maîtrisé s'interpénètrent sans cesse, l'hybridité est de mise, que ce soit pour les espaces mais également pour les espèces peuplant ces espaces. En effet, les espèces animales peuvent faire l'objet de programme de réintroduction (tels que le Bouquetin des Alpes ou le Gypaète barbu), témoignant ainsi d'une intervention humaine directe dans le fonctionnement des écosystèmes.

Entre une nature sauvage et une nature maîtrisée, certains proposent une troisième voie, celle d'une nature spontanée, avec une approche qui ne serait plus basée sur la domination et la maîtrise du milieu par l'homme mais sur le refus d'intervenir et de contrôler les milieux. Cette approche imposerait un renouveau des pratiques, à commencer par une analyse critique de mesures écologiques entreprises au nom de la biodiversité et dont le bien-fondé est parfois présenté comme étant indiscutable. Cette pratique qui supprimerait tout action locale supposerait aussi que l'on n'intervient plus pour moduler la réponse des écosystèmes aux pressions du changement global climatique... ce qui, en retour, n'est pas sans risques et pose la question du degré d'incertitude que les sociétés actuelles sont prêtes à accepter.

4.4. La place et le rôle des réserves naturelles dans leur territoire de référence

Le tour de table des différents acteurs présents (voir la liste des acteurs présents dans l'encadré), ainsi que plusieurs des communications ayant eu lieu l'après-midi, ont fait ressortir la nécessité actuelle de penser l'intégration des réserves naturelles (et plus largement des espaces protégés) au sein des territoires où elles se développent, et ce afin de dépasser un aspect réglementaire contraignant. Pour partie, les réserves naturelles sont en effet perçues comme une des nombreuses couches de réglementation visant la protection des espaces et des espèces avec laquelle les acteurs territoriaux doivent composer, dans une recherche de compromis et d'équilibre avec les autres usages présents sur leur territoire. Cet équilibre passe aujourd'hui par une nouvelle manière de « faire ensemble », les réserves naturelles étant pour partie perçues comme des territoires d'expérimentation de l'innovation sociale. Ces dynamiques se traduisent par une association de plus en plus étroite des acteurs territoriaux aux différentes actions engagées dans le périmètre des réserves et inversement, par la multiplication des animations conduites par le gestionnaire en direction des populations locales, faisant des réserves naturelles des créateurs de lien social.

De manière saillante, c'est la définition même du « territoire d'inscription » des réserves naturelles qui a été interrogée par les différents acteurs et intervenants de ce séminaire. En effet, plusieurs prises de parole ont souligné l'élargissement progressif des échelles spatiales à prendre en considération lorsque l'on questionne la

place et le rôle des réserves naturelles dans leur territoire de référence : initialement appréhendée à l'échelle du territoire communal, la question se pose aujourd'hui de penser l'intégration des réserves naturelles à l'échelon intercommunal, voire même à dépasser ce découpage administratif pour aborder les réserves naturelles sous l'angle des dynamiques périurbaines, en pensant leur complémentarité avec les espaces urbains, principaux centres émetteurs des usagers des réserves naturelles. Si cet élargissement spatial conduit à la multiplication des acteurs à prendre en compte et au foisonnement des démarches de concertation à développer, celui-ci permet en revanche de gagner en cohérence et d'appréhender au mieux la complexité territoriale. A plusieurs reprises, le terme même de solidarité entre les espaces ruraux et urbains a été mentionné, sans pourtant que les acteurs précisent ce qu'ils entendaient par ce vocable.

Une des pistes d'action pourrait être de travailler sur les services éco-systémiques rendus par les réserves naturelles (préservation des ressources naturelles, amélioration du cadre de vie, pratiques des sports de nature, etc.). Cette entrée a été identifiée comme étant l'une de celles sur lesquelles les membres de la commission Vie Locale pourraient travailler dans les années à venir.

4.5. Quels modes de gouvernance ?

En résonance avec les travaux conduits par les membres de la commission Vie Locale sur les conflits et les enjeux liés à l'intégration des réserves naturelles dans leurs territoires de référence, plusieurs présentations ont abordé la question de la gouvernance des espaces protégés. Doit-on et sous quelle forme impliquer les acteurs de la sphère publique ?

A la première des deux questions, une réponse affirmative semble aujourd'hui avoir été acquise. En effet, la gestion des espaces protégés ne peut aujourd'hui faire l'économie d'une acceptation sociale, processus par lequel un groupe social admet la présence d'usages, de pratiques, d'infrastructures, de réglementations, de législations, voire de restrictions et de toutes formes de modifications de son espace de vie, sur un territoire qu'il partage avec d'autres acteurs (espace dont il est propriétaire et/ou principal utilisateur et/ou sur lequel il dispose de l'antériorité). Si l'Etat a pu se permettre de passer en force lors de la création des espaces protégés, les configurations territoriales ont fortement évolué depuis ces vingt dernières années et le devenir des espaces protégés passe aujourd'hui par cette phase d'acceptation sociale, laquelle est pour partie fonction de l'implication des acteurs locaux. **Cette implication est d'autant plus nécessaire que l'acceptation sociale n'est jamais donnée (elle se construit par la négociation), jamais définitive et repose sur la recherche d'un équilibre dans lequel les avantages supposés se doivent d'être supérieurs aux inconvénients projetés.** Comme l'a également souligné André Micoud (CNRS) dans son intervention, « on ne peut pas faire contre, sans les gens » et « faire reconnaître l'importance de la nature ne doit pas être l'apanage des seuls scientifiques et des écologues ». Alors que la gestion des espaces protégés reste sur le mode de « la délégation », concédée à une structure extérieure dont la légitimité découle du règlement, tout l'enjeu réside dans la capacité qu'auront les acteurs à revisiter le sens de cette délégation, pour réinvestir les trois dimensions que sont l'acceptation, l'appropriation et l'attachement.

Aussi, l'interrogation semble aujourd'hui davantage porter sur le « comment » intégrer les acteurs, autrement dit sur les modes de gouvernance, lesquels, nous rappelle Raphaël Larrère, doivent permettre « d'entrer en controverse tout en trouvant des compromis ». Au-delà de leur statut institutionnel, les gestionnaires des espaces protégés ont aujourd'hui pour mission de faire concilier divers impératifs, à la fois règlementaires, fonctionnels, économiques et démocratiques. Dans sa communication sur la résolution des conflits dans les espaces protégés, Lionel Laslaz (Université de Savoie - CNRS) rappelle cependant que la mise en place de formes de gestion participative n'est pas toujours efficace : celles-ci restent parfois du domaine de l'utopie ou de l'alibi, avec un affichage d'une gestion participative qui donne le change sans pour autant changer la donne. Participation de façade *versus* participation effective, l'équilibre à trouver dépend tant des formes de participation mises en place par le gestionnaire que des sensibilités et des formes de concernement exprimées par les acteurs locaux. **Sur ce point, et il nous semble ici important de le souligner, la mise en place (et la réussite !) de modes de gouvernance participatifs est aussi bien de la responsabilité du gestionnaire que de la diversité et de l'implication des acteurs territoriaux qui, bien souvent, accusent les gestionnaires des dysfonctionnements rencontrés sans prendre leur part de responsabilité au motif de « on n'a pas été consultés » alors même qu'ils n'ont pas jugés opportun de s'impliquer dans les dispositifs participatifs expressément mis en place.**

Une nouvelle fois, les réserves naturelles, et plus largement les espaces protégés, font figure de véritable laboratoire d'expérimentation des innovations sociales et on ne peut que souhaiter que ces dynamiques aillent grandissantes dans les années à venir.

Perspectives pour la commission Vie locale et sciences humaines

Sur la base des recherches précédemment conduites, de nouvelles perspectives de recherches se dessinent dans lesquelles les sciences humaines et sociales ont un rôle à jouer. Quatre d'entre elles ont plus précisément été identifiées comme pouvant être investies dans les années à venir par les membres de la commission Vie Locale du Comité Scientifique et par Asters.

Premièrement, les questions de solidarité entre les réserves naturelles et leurs territoires d'inscription appellent une **réflexion sur l'évaluation des services éco-systémiques produits par les espaces protégés** : dans quelle mesure les réserves naturelles, pourvoyeuses d'un cadre ressourçant pour la pratique de sports de nature, participent-elles à une amélioration générale de la qualité du cadre de vie et à la préservation de ressources nécessaires à l'être humain, que ce soit des ressources vitales (qualité de l'air, de l'eau, etc.) mais également des ressources liées au bien être de chaque individu (qualité des paysages) ? Comment évaluer et quantifier le service ainsi rendu par les réserves naturelles ? Dans quelle mesure cette réflexion fait-elle sens ?

Dépassant une approche économique, les travaux pourraient également porter sur **l'hybridité des valeurs attribuées aux réserves naturelles**, mêlant les entrées naturelles et culturelles. A ce titre, les réflexions autour de la valorisation du patrimoine hydroélectrique constituent une entrée pertinente pour questionner ces interactions permanentes entre ces deux registres et développer une approche holistique.

Cette question de l'hybridité se retrouve au niveau de la gestion de la faune dite sauvage et des rapports que les individus (pratiquants de sports de nature, gestionnaire, élus) entretiennent avec cette dernière. Sur ce point, la réflexion pourrait porter sur les **différentes manières de faire société avec des animaux et des individus** qui se rencontrent dans les espaces protégés, s'observent, se mélangent, s'ignorent, s'affrontent. Sur cette thématique, des recherches sociologiques prévoient d'évaluer dans quelle mesure les campagnes de sensibilisation à la réintroduction d'espèces emblématiques comme le Gypaète barbu conduisent effectivement à une évolution des comportements des pratiquants des sports de nature.

Enfin, en matière de gouvernance, l'approche réflexive sera de mise avec une **approche socio-géographique du mode de fonctionnement du comité scientifique** accompagnant le gestionnaire Asters dans ses décisions. La construction des savoirs scientifiques ainsi que les modes du « faire ensemble » associant le gestionnaire, les scientifiques et les acteurs de la société civile seront analysés en profondeur, ce qui permettra, *in fine*, d'ajuster les modes de gouvernance actuellement en place. De manière très précise, les jeux de dialogue entre ces différents acteurs seront analysés, afin d'évaluer comment se construisent les savoirs scientifiques et comment ces derniers sont mobilisés par les acteurs de la société civile.

Références bibliographiques

BERGER, Camille. (2014). Hydroélectricité : entre visible et invisible, patrimonialisation, valorisation et dissimulation. Mémoire de Master Systèmes Territoriaux, Aide à la Décision, Environnements de montagne, Université de Savoie – Asters - EDF.

FRAUDEAU, Sibylle. (2012). Etude de fréquentation d'une réserve naturelle lacustre : le Bout du Lac d'Annecy. Thèse de bachelor, hepia, gestion de la nature - Asters.

HAEDERLI, Sylvain (2013). Etude de fréquentation : La réserve naturelle nationale de Passy. Thèse de bachelor hepia, gestion de la nature - Asters.

MAUZ, Isabelle. (2005). Histoires et mémoires des RN74 : des origines à la mise en place.

THERVILLE, Clara. (2013). Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France. Thèse doctorale Université de Bretagne Occidentale.

VIDON GENY, Jessy (2014). Une acceptation en construction. Approche géo-historique de l'appropriation des Réserves Naturelles de Haute-Savoie : Cas d'études de Sixt-Passy et des Contamines-Montjoie. Mémoire de master Mémoire de Master Systèmes Territoriaux, Aide à la Décision, Environnements de montagne, Université de Savoie - Asters.